

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DFPE 233** Logement de fonction de la crèche située 35, rue Dautancourt à Paris 17<sup>e</sup> - Convention de répartition des charges avec un volet transactionnel entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier « Legendre-Dautancourt » sis 160/162, rue Legendre - 35/37, rue Dautancourt - 75017 Paris, représenté par son syndic en exercice la Société MYRABO.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de répartition des charges avec un volet transactionnel entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier « Legendre-Dautancourt » sis 160/162, rue Legendre - 35/37, rue Dautancourt - 75017 Paris, représenté par son syndic en exercice la Société MYRABO ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère

Article 1 : La passation d'une convention de répartition des charges avec un volet transactionnel entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier « Legendre-Dautancourt » sis 160/162, rue Legendre - 35/37, rue Dautancourt - 75017 Paris, représenté par son syndic en exercice la Société MYRABO est approuvée ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention de répartition de charges avec un volet transactionnel dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**